



Site Web : [www.mairie-alata.fr](http://www.mairie-alata.fr)

Tel : 04 95 25 33 76

Fax : 04 95 25 32 65

E-mail : [mairie-alata@wanadoo.fr](mailto:mairie-alata@wanadoo.fr)

## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU QUARTIER DE **CASTAGNOLA**

Les habitants de **CASTAGNOLA** ont été invités le mercredi 14 novembre 2007 par la municipalité à une réunion publique de quartier. Placée sous le signe de l'information, de l'écoute et de l'échange, plusieurs points ont été abordés.

Avec ce compte rendu chacun d'entre eux présent ou pas le jour de cette réunion, pourra en apprécier la teneur.

#### PRESENTATION DU POLE D'ANIMATION SOCIALE DE TROVA

Ce projet sera réalisé en trois tranches :

1. **Le Groupe Scolaire avec huit classes et la Cantine** : livraison prévue pour septembre 2009 si les appels d'offres sont fructueux et les délais respectés.
2. **Médiathèque et salle de Proximité** : le montage financier ne sera réalisé qu'en 2008.
3. **Mairie Annexe avec Logement du Gardien** : Le montage financier sera fonction du point précédent.

#### PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE LE 11 JUILLET 2006

Rappels de quelques principes simples :

- Toute création de surface supérieure à 2 m<sup>2</sup> est soumise à autorisation préalable.
- Les murs de clôture et de soutènement sont soumis à déclaration préalable surtout s'ils bordent une voie publique ou privée. Ils ne peuvent excéder 1,20 m en clôture. Ils doivent observer un recul par rapport à la limite de la voie.
- Le service d'urbanisme de la mairie est ouvert tous les matins de 9 heures à 12 heures. Un petit renseignement peu éviter une grosse infraction avec une régularisation hasardeuse.

#### **S'agissant du quartier de CASTAGNOLA...**

#### ADDUCTION D'EAU : Sécurisation de la desserte en eau à partir de l'usine de la Confina.

- Réalisation en 2004 d'une réserve d'eau de 500 M3 à l'embranchement du château de la Punta.
- Maillage en 2007 avec le réseau ALATA Village – CASTAGNOLA.
- En 2008, tous les compteurs et branchements seront normalisés.

## ASSAINISSEMENT

- La présentation du **Schéma d'Assainissement** par François CASASOPRANA, Vice-président de la CAPA, a permis un éclairage nécessaire aux habitants de Castagnola. En effet, cette question environnementale importante dont les réponses approximatives et floues ont longtemps alimenté les conversations, est en phase d'être réglée. Le contrat d'agglomération signé avec les neuf autres communes de la CAPA, fut une étape nécessaire à un partenariat avec la région l'état et l'Europe. Après la mise en place d'un Zonage d'Assainissement, pré requis au montage du dossier en vue d'obtenir les subventions auprès des différents organismes, **un Schéma Directeur d'Assainissement**, document obligatoire au lancement du projet, fixant les grandes priorités à savoir : construction d'une station d'épuration (15 M€), les remontées de la vallée de la Gravona et du Cavallu Mortu (Rte de Calvi) et la liaison Col du Pruno-Castagnola, a été formalisé.



Le terrain où sera construite la station.

La nouvelle station d'épuration qui traitera l'assainissement des dix communes composant la CAPA, sera construite sur un terrain acheté sur le site de Campo del Oro. Le système d'évacuation des eaux traitées, se fera grâce à l'élaboration d'un émissaire en mer de 1300 m dans le golfe d'Ajaccio à hauteur de la tour de Capitello. Lors des réflexions locales du Grenelle de l'environnement, la possibilité d'utiliser des eaux recueillies de bonne qualité pour l'arrosage de parcelles agricoles à été envisagée dans le cadre des économies des ressources naturelles. Le planning des travaux, prévoit la mise en service de la station pour décembre 2010, avec en parallèle la construction du collecteur principal. S'agissant des raccordements des différentes habitations, notamment pour le secteur Pruno-Castagnola- Alata, ils s'échelonnent de 2010 à 2013, période incluant les études de faisabilité pour des quartiers n'étant pas préparés à recevoir ce type de structure.

1. **Le branchement est-il obligatoire ?**
2. **Quel en sera le montant ?**
3. **Des modalités de règlement sont-elles envisagées ?**

Le branchement sera obligatoire et devra être réalisé dans un délai de 2ans à partir du jour ou le réseau est opérationnel. Un règlement commun à l'ensemble des communes de la CAPA sera proposé d'ici 2010.

### Ce Qu'il faut retenir :

- L'appel d'offres pour la future station d'épuration de **CAMPO DELL ORO** sera lancé au début de l'année 2008 pour une livraison programmée fin 2010.
- Les travaux de raccordement feront l'objet d'une communication ultérieure. Ils seront fonction des financements acquis.
- Les permis de construire continueront à être délivrés sous réserves d'une aptitude du sol à accepter un assainissement autonome validé par une étude hydrogéologique obligatoire.
- La loi sur l'eau du 1<sup>er</sup> janvier 2005 imposant un contrôle systématique de tous les assainissements autonomes, la totalité des fosses septiques seront contrôlées avant juin 2009. Les rejets à l'air libre seront verbalisés.

## ORDURES MENAGERES-TRI SELECTIF

- On constate que le lundi matin, les containers situés au rond point, place des Agaves, sont saturés. Pourrait-on envisager une collecte le samedi ? Tout d'abord, il faut savoir que les trois tournées effectuées sur la commune par les services de la CAPA, sont programmées de la manière suivante : secteur de TUSCIA, mardi-jeudi-samedi et secteur de PRUNO,

lundi-mercredi-vendredi, ce qui laisse penser que nous serons toujours confrontés au même problème. D'autre part, on constate également que ce phénomène d'encombrement est du au fait que les gens, bien que disposant de containers sur leur secteur ne les utilisent pas et provoque par la même une mauvaise répartition des ordures ménagères. Nous allons donc reconsidérer l'emplacement des containers de la place des Agaves, ce qui permettra également de rendre l'entrée de la résidence beaucoup respectueuse de l'environnement.

- Dans le même ordre d'idée, afin de d'ajouter à cet équilibre, le tri sélectif ne sera pas en reste dans la mesure ou la CAPA a prévu dans ses travaux, le remplacement sur cette place, des trois gros containers pas des éléments de collecte enterrés, du même type que ceux mis en service dans le quartier de la Citadelle à Ajaccio
- Il a été rappelé que le dépôt d'objets encombrants sur la voie publique doit se faire de préférence aux abords des habitations, après avoir téléphoné au **0810424240**.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le problème des chiens errants et des nuisances (aboiements et dispersion d'ordures) qu'ils occasionnent a été évoqué par de nombreuses personnes excédées par le manque de civisme de certains propriétaires, peu soucieux de la vie communautaire.
- Enfin, une demande concernant la réfection des signalisations en tout genre (Plaque renseignant le nom des allées, plans de résidence, panneaux du rond) a été évoquée. Une étude sera effectuée afin de d'envisager une remise en état.

La séance est levée à 20 heures 30.

Alata le 10 décembre 2007

Le maire : ***Etienne FERRANDI***

**NB :** Vous pouvez retrouver ce compte rendu sur notre Site Internet : [www.mairie-alata.fr](http://www.mairie-alata.fr) dans la rubrique « **La Vie Municipale/La vie des quartiers** »